



MED-27(2026)01

23 juin 2026

**Conférence permanente du Conseil de l'Europe
des ministres de l'Éducation**

**« Donner les moyens d'agir aux professionnel-les de l'éducation
pour une Europe démocratique à l'ère du numérique »**

27^e session

Podgorica, Monténégro, 3-4 décembre 2026

Note conceptuelle

Contexte

1. La 27^e session de la Conférence permanente du Conseil de l'Europe des ministres de l'Éducation se tiendra en mars 2027 au Monténégro sous sa présidence du Comité des Ministres, à mi-parcours de la mise en œuvre de la Stratégie du Conseil de l'Europe pour l'éducation 2024-2030 « Priorité aux apprenants ». La conférence servira à la fois d'évaluation à mi-parcours des progrès accomplis et d'ajustement du cap pour la période 2027-2030, et fera également office de rencontre européenne visant à fixer des engagements clairs pour les années postérieures à 2030.

2. Les ministres tiendront une discussion ciblée sur la manière dont l'Europe peut renforcer, protéger et moderniser la profession d'enseignant-e dans l'ensemble des écoles, de l'enseignement et de la formation professionnels (EFP) et de l'enseignement supérieur. Tout au long du processus, les apprenant-es et la communauté éducative au sens large resteront au cœur des priorités, le renforcement du soutien aux enseignant-es et aux chefs d'établissement constituant un levier essentiel des systèmes éducatifs démocratiques, inclusifs et responsables sur le plan numérique. À une époque marquée par des changements technologiques rapides, l'instabilité géopolitique et les transformations sociales, les systèmes éducatifs jouent un rôle stabilisateur pour les sociétés, en assurant la continuité, en offrant des institutions publiques fiables et des espaces où les valeurs démocratiques et la cohésion sociale peuvent être maintenues et renouvelées. Le «Nouveau Pacte Démocratique pour l'Europe» du Conseil de l'Europe place l'éducation — et ceux qui la dispensent — au cœur même du renouveau démocratique.

3. Thème de la conférence proposé : « Donner les moyens d'agir aux professionnel-les de l'éducation pour une Europe démocratique à l'ère du numérique »

Le thème principal de la Conférence mettra en lumière la mission démocratique essentielle des professionnel-les de l'éducation et la nécessité de renforcer leur formation, leur autonomie et leur bien-être. Le Nouveau Pacte Démocratique pour l'Europe vise à répondre au recul de la démocratie, à la perte de confiance dans les institutions, à l'accentuation de la polarisation et à la fragmentation sociale qui touchent l'Europe, en renforçant la résilience démocratique, en consolidant l'intégrité des institutions et en rétablissant la confiance des citoyens dans la gouvernance démocratique.

À mi-parcours de la stratégie, la conférence proposera un programme complet « Priorité aux apprenants » visant à donner aux professionnel-les de l'éducation et aux apprenant-es les moyens d'agir pour une Europe démocratique et à l'ère du numérique et à les soutenir en ce sens. Les enseignant-es et les responsables d'établissement, soutenus par des cadres de gouvernance efficaces, et en partenariat avec les parents, les organisations locales et la société civile, façonnent les droits humains, favorisent la compréhension interculturelle et développent les compétences pour une culture de la démocratie à l'école. Les écoles restent parmi les institutions publiques les plus fiables et offrent un environnement stable propice au développement des normes démocratiques, de l'esprit critique et de l'engagement civique, en particulier en période d'incertitude et de changements sociaux. La pénurie d'enseignant-es, les conditions de travail disparates et l'accélération de la transformation numérique risquent de fragiliser l'autonomie et la confiance.

Ce thème appelle donc à investir dans le développement professionnel, l'autonomie, le leadership, le bien-être et le dialogue social, à mettre en place des politiques qui renforcent les droits et l'attractivité de la profession à tous les niveaux du système éducatif, et à opérer une transformation numérique centrée sur l'humain — ancrée dans la maîtrise de l'IA, la gouvernance éthique et l'équité — qui améliore l'apprentissage tout en protégeant la démocratie.

4. Trois sous-thèmes

La conférence s'articule autour de trois sous-thèmes interconnectés :

- **Les enseignant-es, bâtisseurs d'une culture de la démocratie**

Les enseignant-es sont reconnus comme des acteurs clés du renforcement de la culture de la démocratie au sein des systèmes éducatifs, en particulier dans le cadre de l'Espace européen de l'éducation à la citoyenneté (EEEC). Les chef-fes d'établissement jouent également un rôle crucial dans la création d'environnements institutionnels où les valeurs démocratiques sont intégrées dans la gouvernance, la culture scolaire et les pratiques quotidiennes. Ils jouent un rôle déterminant dans le développement de compétences telles que la pensée critique, l'empathie, la responsabilité civique et le l'aptitude à la coopération. Bien que les compétences démocratiques soient largement reconnues dans les cadres stratégiques, leur mise en œuvre demeure inégale, et les enseignant-es exercent dans des environnements de plus en plus complexes, marqués par la transformation numérique, la désinformation, la polarisation de la société, les crises et les tensions sur les effectifs.

Les enjeux systémiques incluent une intégration inégale des compétences démocratiques, des défis en matière d'évaluation, des risques liés au numérique, des arbitrages complexes entre transparence et protection de la vie privée, et un déclin de l'attractivité du métier d'enseignant-e. Il est impératif d'assurer une articulation cohérente des politiques publiques en matière de programmes, de formation initiale et continue des enseignant-es, d'autonomie professionnelle, de direction des établissements scolaires et de culture institutionnelle et permettre aux enseignant-es de soutenir efficacement la résilience démocratique.

L'Espace européen pour l'éducation à la citoyenneté (EEEC), que les ministres s'appêtent à lancer, doit être considéré comme un moyen d'améliorer la qualité de l'éducation à la citoyenneté à travers l'Europe, ainsi que comme une réponse aux reculs démocratiques, à l'affaiblissement de la confiance envers les institutions, à l'accentuation des clivages et à la fragmentation sociale qui touchent l'Europe. Les systèmes éducatifs sont au cœur du renouveau d'une culture de la démocratie, et les enseignant-es en sont les principaux acteur-rices.

Cet échange ministériel devrait permettre :

- d'identifier les mesures politiques qui renforcent le rôle des enseignant-es et des chefs d'établissement dans l'ancrage de la culture de la démocratie dans les systèmes éducatifs ;
- de soutenir le lancement de l'Espace européen pour l'éducation à la citoyenneté (EEEC).

- **Les enseignant-es et la transformation numérique**

La transformation numérique, accélérée par l'essor de l'IA, génère à la fois des opportunités et des risques pour l'éducation. Les enseignant-es et les chef-fes d'établissement responsables de la gouvernance numérique au sein des écoles se trouvent au centre des efforts pour garantir que les technologies renforcent plutôt qu'elles ne fragilisent l'enseignement et les valeurs démocratiques. Si les outils numériques peuvent alléger la charge administrative, favoriser un apprentissage personnalisé et faciliter l'accès aux réseaux et aux ressources professionnels, ils peuvent également restreindre l'autonomie

professionnelle, affaiblir la dimension humaine de l'éducation et poser des défis en matière de gouvernance liés à l'utilisation des données et à la responsabilité.

La transformation numérique doit être fondée sur les droits humains. Elle doit respecter les droits des enseignant-es et des apprenant-es, garantir l'équité, protéger la vie privée et la dignité, et rester démocratiquement responsable. Elle doit également aborder les dimensions éthiques des technologies numériques, notamment les questions de paternité, d'intégrité académique et d'utilisation responsable des contenus générés par l'IA.

Plus que jamais, les enseignant-es ont besoin d'une formation professionnelle soutenue, d'autonomie préservée, d'une charge de travail maîtrisée et d'une implication réelle dans les choix technologiques. La réussite de la transformation numérique dépend de garde-fous précis, de mécanismes de gouvernance solides et de politiques saines d'achat de technologies, ainsi que d'une articulation cohérente avec les programmes scolaires, les systèmes d'évaluation et les normes professionnelles. Ces éléments garantissent que l'innovation reste centrée sur l'humain, respectueuse des droits et favorable à une profession enseignante stable et durable.

Le Livre blanc sur l'avenir des enseignant-es et des métiers de l'enseignement a pour but d'orienter l'élaboration des politiques et des normes du programme de coopération en matière d'éducation du Conseil de l'Europe. Il présente les principaux défis auxquels les enseignant-es sont confrontés aujourd'hui et ceux qu'ils seront amenés à relever demain. Il expose une vision européenne commune fondée sur les droits humains, la démocratie et l'État de droit. Il explore plusieurs options politiques et voies d'action. Enfin, il propose des mesures concrètes pour renforcer l'enseignement en tant que profession – une profession qui construit le savoir, porte le changement et soutient la résilience démocratique. Il examine également la manière dont les technologies numériques, notamment l'intelligence artificielle, mais sans s'y limiter, influent sur les enseignant-es et sur la pratique de l'enseignement.

Cet échange ministériel devrait permettre :

- d'identifier les priorités pour renforcer les compétences numériques et l'autonomie professionnelle des enseignant-es dans les environnements éducatifs basés sur l'IA ;
- de soutenir les orientations politiques définies dans le Livre blanc sur l'avenir des enseignant-es et des métiers de l'enseignement.

- **Protection de la liberté académique**

La liberté académique constitue une valeur démocratique fondamentale et une condition préalable au fonctionnement efficace des systèmes d'enseignement supérieur. Elle garantit l'indépendance de la recherche, favorise le pluralisme des idées et soutient l'autonomie des établissements ainsi que l'intégrité du débat public.

Outre la liberté académique, une gouvernance institutionnelle forte et un leadership solide au sein des établissements d'enseignement supérieur sont essentiels pour garantir que les établissements d'enseignement supérieur restent des espaces de débat ouvert, de réflexion critique et d'engagement démocratique.

Dans les contextes démocratiques contemporains, la liberté académique fait face à des pressions grandissantes qui vont au-delà des ingérences politiques directes et incluent des contraintes indirectes de gouvernance et de financement, des intimidations judiciaires, l'autocensure, le harcèlement en ligne et la polarisation.

Les protections actuelles demeurent fragmentées et insuffisamment adaptées aux réalités du travail universitaire. Surmonter ces enjeux nécessite un renforcement et une clarification des normes, une meilleure harmonisation des cadres législatifs en Europe, ainsi que des mécanismes de contrôle et de responsabilité plus efficaces pour garantir que la liberté académique sera effectivement préservée dans la pratique. Le principal défi en Europe ne réside pas dans l'absence de principes, mais dans l'écart entre ceux-ci et leur application effective dans le contexte actuel.

Afin de protéger la liberté académique en tant que valeur démocratique fondamentale, l'établissement d'un système efficace de protection juridique au niveau européen est indispensable.

Cet échange ministériel devrait permettre :

- de soutenir le développement d'un système européen de protection de la liberté académique ;
- de renforcer le rôle des établissements d'enseignement supérieur en tant que piliers de la résilience démocratique et sources fiables de connaissances dans les sociétés européennes.

5. La conférence devrait orienter la deuxième phase de la stratégie et lancer :

- **l'Espace européen pour l'éducation à la citoyenneté ;**
- **le Livre blanc sur l'avenir des enseignant-es et des métiers de l'enseignement ;**
- **la construction d'un système européen de protection de la liberté académique.**

6. Une discussion transversale portera sur la contribution de l'Europe au suivi du programme de l'ODD 4 après 2030, afin de garantir la cohérence entre les réformes nationales, les normes du Conseil de l'Europe et les objectifs mondiaux en matière d'éducation.

7. Objectifs

La conférence aura pour objectif :

- d'examiner les progrès réalisés dans la mise en œuvre de la Stratégie du Conseil de l'Europe pour l'éducation 2024-2030 « Priorité aux apprenants » ;
- de réaffirmer la mission démocratique de l'éducation et de consolider la confiance envers la profession d'enseignant-e ;
- d'approuver les initiatives européennes en faveur des professionnel·les de l'éducation et des apprenant-es ;
- de contribuer à l'alignement des réformes nationales et des normes du Conseil de l'Europe sur le programme de l'ODD 4 après 2030 ;
- d'adopter une résolution ministérielle définissant les priorités et engagements pour 2027-2030.

8. Impact et effets à court terme

La conférence devrait permettre :

- de renforcer le développement professionnel des enseignant-es en matière de culture de la démocratie ;
- de générer un nouvel élan politique autour de la transformation démocratique et numérique de l'éducation ;

- de moderniser la profession d'enseignant·e à l'ère de l'intelligence artificielle tout en renforçant la protection de la liberté pédagogique et académique du corps enseignant ;
- de renforcer la coordination entre les politiques nationales et les normes du Conseil de l'Europe ;
- d'améliorer la visibilité du rôle moteur de l'Organisation dans le domaine de l'éducation à la démocratie et aux droits humains.

9. Résultats attendus

- adoption d'une résolution ministérielle « Donner les moyens d'agir aux professionnel·les de l'éducation pour une Europe démocratique à l'ère du numérique », reflétant les trois sous-thèmes ;
- lancement de l'Espace européen de l'éducation à la citoyenneté, du Livre blanc et du système européen de protection juridique de la liberté académique ;
- élaboration d'un rapport de synthèse aux fins du suivi de l'ODD 4 après 2030 ;
- renforcement des partenariats avec les syndicats d'enseignant·es, les associations d'étudiant·es et l'ensemble des parties prenantes concernées.

10. Échange à haut niveau avec les parties prenantes du secteur de l'éducation

3 décembre 2026, matin

Un événement phare de la Conférence ministérielle – dédié à placer les voix des enseignant·es au premier plan – se tiendra juste avant la conférence ministérielle, de 9h00 à 12h45, en partenariat avec l'Internationale de l'éducation et le Comité syndical européen de l'éducation.

Objectifs et orientation

Cet échange marque une étape stratégique dans le processus du Nouveau Pacte Démocratique. Il offrira un espace de dialogue dynamique entre les ministres de l'Éducation, le Conseil de l'Europe, les organisations d'enseignant·es et les principaux membres de la communauté scolaire, notamment les expert·es en formation des enseignant·es, les chef·fes d'établissement, les parents et les élèves. En plaçant les expériences concrètes des professionnel·les de l'éducation au cœur du processus décisionnel, cet événement influence directement les discussions ministérielles et les initiatives futures au sein du Conseil de l'Europe.

Impact

Les principaux enseignements et recommandations issus de l'Échange alimenteront directement la Conférence ministérielle de l'après-midi, en contribuant à l'élaboration de la résolution ministérielle. Les résultats éclaireront également les efforts continus du Conseil de l'Europe pour soutenir la profession enseignante, notamment le Livre blanc attendu sur l'avenir des enseignant·es et des métiers de l'enseignement. Cet événement vise à garantir que les politiques éducatives reflètent la réalité du métier d'enseignant·e, renforçant le lien entre les valeurs démocratiques et la pratique en classe.

Résultats attendus

Les participant·es à l'Échange à haut niveau contribueront à :

- Élaborer les messages clés pour le projet de résolution de la Conférence ministérielle
- Définir les grandes orientations politiques pour l'avenir de l'enseignement dans le cadre du programme Éducation 2028-2031 du Conseil de l'Europe
- Renforcer la coopération entre le Conseil de l'Europe et les parties prenantes du secteur de l'éducation

- Illustrer de façon concrète comment le Nouveau Pacte Démocratique s'applique aussi bien dans l'éducation formelle que non formelle.

En reliant les réalités de la vie professionnelle aux principes de la démocratie, l'Echange montrera comment l'éducation renouvelle et préserve chaque jour la société démocratique.

Participants

Environ 80 participants sont attendus. Les participant-es comprendront notamment :

- Le Secrétaire Générale du Conseil de l'Europe (à confirmer)
- Les ministres de l'Éducation
- Les membres du Comité directeur de l'éducation du Conseil de l'Europe (CDEDU)
- Des représentant-es des syndicats d'enseignants et des associations professionnelles
- Des chef-fes d'établissement, professionnel-les de l'enseignement supérieur et de la recherche
- Des membres d'organisations étudiantes et apprenantes
- Des parents, représentant-es de la société civile et enseignant-es du pays hôte
- Des expert-es thématiques

Des formats interactifs garantiront que chaque voix pourra s'exprimer et participer activement tout au long de l'Echange.

Organisation

11. Date et lieu

Pays hôte : Monténégro (dans le cadre de la présidence du Comité des Ministres)

Lieu : à confirmer

Dates : 3-4 décembre 2026

Durée : une journée et demie de conférence, précédée d'une demi-journée de session plénière du CDEDU

12. Participant-es :

L'organe responsable est le Comité directeur de l'éducation (CDEDU).

La Conférence réunira des membres venant des États membres du Conseil de l'Europe, du Saint Siège, du Kazakhstan, du Comité des Ministres, de l'Assemblée parlementaire, du Congrès des pouvoirs locaux et régionaux du Conseil de l'Europe, de la Banque de développement du Conseil de l'Europe (CEB), du Centre Nord-Sud, de l'Union européenne.

Pays et organisations observateurs et observatrices :

Canada, Israël, Japon, Mexique, États Unis d'Amérique, Conseil nordique des ministres, Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE), Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe (OSCE), Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO), et les organisations non gouvernementales admises par le CDEDU.

13. Travaux préparatoires

Les travaux préparatoires seront dirigés par le Bureau du CDEDU, qui agira en tant que groupe de travail préparatoire, chargé de coordonner le programme, de superviser la rédaction du document de discussion et des notes de présentation pour le thème principal et les sous-thèmes, de rédiger des résultats attendus pour chaque sous-thème et d'élaborer la résolution finale.

Le processus préparatoire comprendra :

- l'élaboration de projets de résultats attendus et de la résolution ministérielle ;
- des consultations avec les États membres et les parties prenantes ;
- la soumission des documents finaux pour approbation par le CDEDU (septembre 2026) et l'examen ultérieur par le Comité des Ministres.

14. Format de la conférence

L'événement sera structuré comme suit :

- 2 décembre (après-midi) : session plénière du CDEDU ;
- 3 décembre (matin) : échange à haut niveau avec les parties prenantes du secteur de l'éducation ;
- 3 décembre (après-midi) : ouverture de la séance ministérielle et session thématique I ;
- 4 décembre (matin) : sessions thématiques II et III - table ronde ministérielle et adoption de la résolution finale.

15. Budget de la conférence

Les autorités du pays hôte prendront en charge les frais liés au lieu, à la logistique locale et au protocole.

Le Conseil de l'Europe financera la coordination, la documentation, l'interprétation, la communication, les frais d'organisation de la session plénière du CDEDU et les frais de mission à partir du budget ordinaire du programme Éducation et d'éventuelles contributions volontaires.